

Avec vous pour notre commune...



Le samedi 26 février, sous un beau soleil, les enfants d'Ercé-en-Lamée se sont déguisés pour défilé dans les rues de notre commune. L'APE de l'École Jules Verne, qui organisait son premier Carnaval, avait invité la Fanfare Sainte Cécile de Janzé pour ouvrir le cortège.



Partie du complexe sportif, l'animation festive s'est déplacée pendant une heure dans le centre bourg, passant notamment par la rue des Primevères et la rue du Muguet. De retour au stade de football, les enfants ont eu le droit à une initiation de Zumba par Andrea de l'association ZLoco de Saint-Erblon.

L'APE Jules Verne remercie les participants ainsi que les bénévoles de ce magnifique après-midi.



CENTRE DE SECOURS

ERCE-TEILLAY :

Cérémonie de passation de commandement entre l'adjudant-chef Claude Horhant et le sergent Hugues Charpentier.

Belle cérémonie à la caserne du centre de secours Erce-Teillay en raison de la passation de commandement (voir article page 10)

Rendez vous à la mairie les 10 et 24 avril 2022 de 8H00 à 19H00

Elections présidentielles

Venez nombreux, la démocratie a besoin de vous !



La France a commémoré samedi 19 mars 2022 le 60e anniversaire des Accords d'Evian et du cessez-le-feu en Algérie

Ainsi, à cette occasion, le président des anciens combattants, en compagnie de Mme Le maire et de ses adjoints, a déposé une gerbe sur le monument aux morts d'Ercé-en-Lamée.

Compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, THEPAUT Isabelle, EON Christophe, HUBERT Armelle, DELEPINE Didier, MANROT Crystel, BREHIER Sylviane, AULNETTE Maiwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey, GUIHEUX Monique.

Absents excusés : MM RABANNE Myriam, JACOB Erwan, ROULLEAUX Adrien.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, la durée d'amortissement des travaux d'éclairage du terrain de football, à 15 ans.

Renouvellement du contrat d'utilisation et de maintenance des logiciels informatiques de la mairie.

A l'unanimité, il a été décidé de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans, moyennant un coût annuel de 3 850€ ht.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain concernant les parcelles AB 109, AB 114p et AB 574p, d'une part et ZV 89 d'autre part.

Raccordement électrique de la salle de sports

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis établi par le SDE 35, fixant la participation communale à 2 675€.

Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la boulangerie

Les options retenues par le maître d'ouvrage ont modifié le coût prévisionnel des travaux prévu dans l'acte d'engagement initial du contrat de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 2 majorant ainsi la rémunération du maître d'œuvre de 3 064€80 HT (coût total : 27 064 €80 ht).

Compte-rendu de la séance du 21 février 2022 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents (13): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maiwenn, BOULIGAND Laëtitia, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique

Absents excusés (3) : MM RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey,

Présentation association « les Papillons » nouveau process

Mme RABANNE rappelle les engagements de la collec-

tivité sur le dispositif Boites aux lettres Papillons, portée par l'association Les Papillons, dont l'objet est la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'opération par l'acquisition d'un pack pour une année à compter du 1^{er} septembre 2022 (Référente : Mme Rabanne).

Renouvellement d'adhésion à un groupement de commandes pour le balayage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour le balayage mécanisé des rues, coordonné par Bretagne Porte de Loire Communauté

Déclaration d'Intention d'Aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner relative à la parcelle K1075 d'une superficie totale de 1 146 m².

Vote des subventions aux associations

Mme le Maire informe l'assemblée des diverses demandes de subventions reçues de la part des associations locales au titre des demandes de subventions pour 2022. A partir des subventions versées en 2021 et après étude des documents, une discussion s'engage sur les données transmises par les diverses associations. Il apparaît difficile de pouvoir se prononcer à la vue de l'incomplétude et l'hétérogénéité des informations transmises. Les élus reconnaissent le rôle sociétal indispensable réalisé par ces acteurs associatifs (souvent bénévoles) mais exigent que les dirigeants associatifs précisent l'état de leur trésorerie, établissent un bilan financier de la saison écoulée, présentent un budget prévisionnel de la saison à venir.

Mme le Maire précise qu'une relance pour compléter et mettre à jour les dossiers sera effectuée afin de pouvoir présenter ce sujet lors d'un prochain conseil municipal. La situation sanitaire a pu fragiliser certaines structures notamment celles qui ont été empêchées d'organiser des manifestations synonymes de recettes financières.

Révisions des indemnités aux élus

L'enveloppe globale des indemnités aux élus n'étant pas entièrement consommée, Mme le Maire propose la création de deux postes de conseillers municipaux délégués :

Mme Chrystel MANROT, conseillère municipale titulaire d'une délégation (Projet Ercé Nature, environnement, recyclage) soit indemnisée à 3,2% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

M Erwan JACOB, conseiller municipal titulaire d'une délégation (Mise en place de festival et animations, coordination artistique) soit indemnisé à 3,2% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La répartition des indemnités serait la suivante :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les indemnités de fonction comme ci-dessus.

Fonction	Bénéficiaire	Indemnité (en % de l'indice terminal)	Indemnité brute en euros
Maire	Isabelle BERTIN	44.06%	1 713.67
1 ^{ère} Adjointe	Myriam RABANNE	16.87%	656.14
2 ^{ème} Adjoint	Isabelle THÉPAUT	16.87%	656.14
3 ^{ème} Adjointe	Christophe ÉON	15.84%	616.08
4 ^{ème} Adjoint			
Conseillère déléguée	Maiwenn AULNETTE	8.20%	318.93
Conseillère déléguée	Armelle HUBERT	3.20%	124.46
Conseillère déléguée	Crystel MANROT	3.20%	124.46
Conseillère déléguée	Erwan JACOB	3.20%	124.46
indemnités			4 334.34
droits			5 087.34
reste			753.00
tx conso			0.85

SDE35 Validation projet éclairage public « Halle sportive »

Le projet a été confié au SDE35 dans le cadre du transfert de gestion des infrastructures des réseaux électriques. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions décrites dans la convention de servitude du réseau souterrain proposée par le SDE.

Rémunération des animateurs vacataires ALSH

Mme le Maire mentionne que la commune a recours à des animateurs vacataires en fonction des besoins de l'ALSH, jusqu'à ce jour les besoins étaient plutôt journaliers mais que face aux absences et aux difficultés de recrutement il devient nécessaire de mettre en place une indemnisation à la demi-journée.

La rémunération de ces animateurs vacataires n'ayant pas été augmentée depuis 2019, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 1 abstention, décide d'augmenter de 6% la rémunération des vacataires à compter du 1^{er} mars 2022.

Opération d'aménagement communale « Ajoncs d'Or Sud » - Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité poursuivre les réflexions et projets d'aménagement relatifs à l'urbanisation locale. Elle fait part de la présentation effectuée le 18/02/22 lors de la commission urbanisme, avec en outre l'historique des études préalables, l'impact du PLUIH, l'aspect environnemental, la densification envisageable, la nécessité d'une acquisition à prix raisonné pour permettre une commercialisation rapide et correspondant aux tarifs locaux.

Pour avancer sur le projet, il est nécessaire d'être accompagné dans un premier temps par une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Syndicat Mixte des Pays des Vallons de Vilaine (SMPVV) qui accompagne déjà la commune dispose des capacités techniques, administratives et financières pour guider la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission d'A.M.O. au Syndicat Mixte des Pays des Vallons de Vilaine et valide la convention proposée dont la prestation s'élèvera à 4 900€.



Compte-rendu sommaire de la séance du 21 mars 2022

Présents (13): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique

Absents excusés (2) : BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey

B.P.L.C. : Adoption de la mesure n°6 du Pacte Financier et Fiscal 2022-2026 : Partage conventionnel de taxe foncier bâti perçue dans la Z.A. communautaire

Après la présentation du Pacte Financier et Fiscal de BPLC faite par Mr Vincent MINIER, Madame le Maire interpelle les élus sur l'exposé et notamment sur la mesure n°6 concernant le reversement à BPLC d'une partie du produit de taxe foncier bâti perçu par les communes sur les entreprises situées dans les ZA communautaires. Cette mesure instaure le principe et définit les modalités de reversement partiel et progressif sur la période 2023-2026.

L'instauration de cette mesure est subordonnée à une délibération concordante entre BPLC et de chaque commune membre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe d'un reversement partiel et progressif sur 2023-2026 du produit communal de taxe foncier bâti perçu sur les entreprises des zones d'activités communautaires existantes et futures auprès de BPLC selon les modalités suivantes

0% du produit en 2022 , 15% en 2023 , 20% en 2024 , 25% en 2025 , 30% en 2026 et années suivantes.

Vote des taux d'imposition

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 1 abstention, 4 contre, décide le maintien des taux des taxes locales pour l'exercice 2022, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,52%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,90 %

Déclaration de vacance de poste

Suite à l'acceptation de mise en disponibilité de Mme JOSSE ABBOUD, il est nécessaire de déclarer le poste de secrétaire général de mairie vacant.

La continuité de services impose le recrutement d'un agent (F/H). Face aux difficultés de recrutement rencontrées dans la fonction publique territoriale par toutes les collectivités territoriales il est indispensable d'ouvrir le poste à plusieurs grades, à savoir : Grade 1

Attaché, Grade 2 Rédacteur, Grade 3

Rédacteur principal de 1ère classe,

Grade 4 Rédacteur principal de 2ème

classe, Grade 5 Secrétaire de mairie, Grade 6

Adjoint adm. principal de 1ère classe

En conséquence, Mme le Maire propose que le poste soit également ouvert aux contractuels et que le grade soit affiné en fonction du recrutement effectué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare le poste de secrétaire général des services vacant

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles AB 604, AB 608 & AB 610 d'une superficie totale de 413 m².

INFOS DIVERSES :

- **RAPPEL BALAYAGE DES RUES : LUNDI 25 AVRIL 2022**
- SECURITE DES ROUTES : AGRICULTEURS, en cas de travaux vous pouvez emprunter des panneaux de sécurité à la mairie et n'oubliez pas de nettoyer pour éviter les chaussées glissantes.
- CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN LA SAISON COMMENCE ATTENTION ! Chenilles urticantes, éviter tout contact, ne pas toucher. En cas d'intervention, agissez de préférence après une pluie (il y a moins de risque que les poils urticants ne volent) , en se protégeant les yeux et le corps
- PERMANENCE DES AGENTS DES IMPÔTS :

Finances services de Bain de Bretagne : 3 et 17 mai (mardi matin)

Finances services de Bain de Bretagne : 5 et 12 mai (jeudi matin)



Vote des budgets

Budget assainissement : Examen et vote du compte administratif 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2021 Assainissement comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0	362 723,07	0	40 839,83
Opérations de l'exercice	35 024,01	55 001,50	21 630,97	13 336,59
TOTAUX	35 024,01	417 724,57	21 630,97	54 176,42
Résultats de clôture		382 700.56		32 545.45
Restes à réaliser	0	0	5 303,61	0
TOTAUX CUMULÉS	35 024,01	417 724,57	26 934.58	54 176,42
RÉSULTATS DÉFINITIFS		382 700.56		27 241,84

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2022 Assainissement comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	Vote	423 400.56	40 700.00
	Restes à réaliser	0	0
	002 Résultat d'exploitation reporté		382 700.56
	Total section d'exploitation	423 400.56	423 400.56
INVESTISSEMENT	Vote	430 687.40	403 445.56
	Restes à réaliser	5 303.61	0
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		32 545.45
	Total section d'investissement	435 991.01	435 991.01
TOTAL		859 391.57	859 391.57

Budget commune : Examen et vote du compte administratif 2021

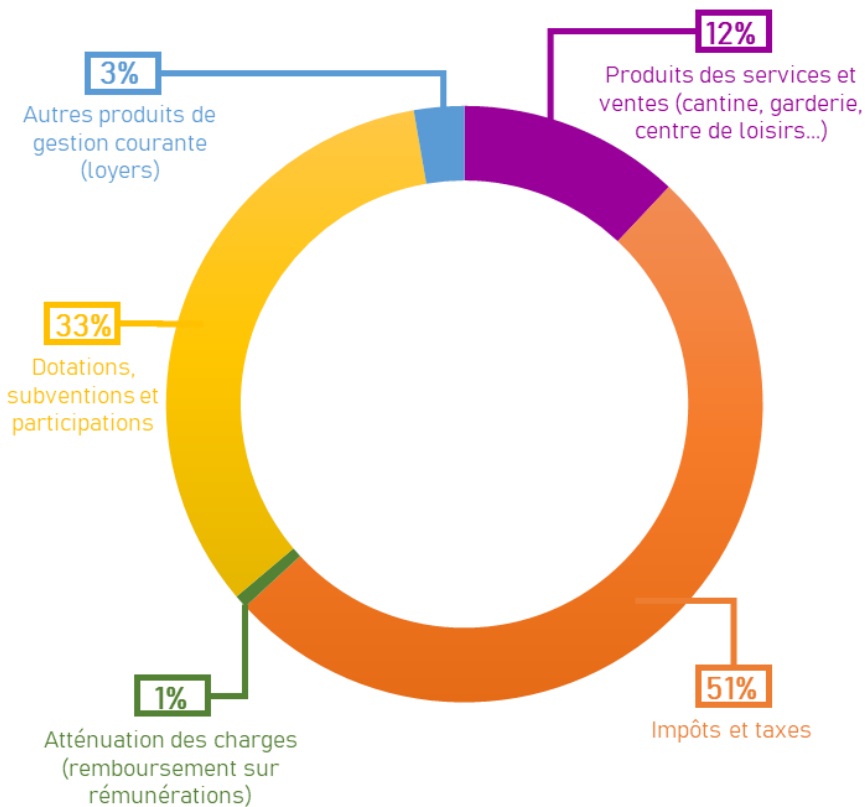
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le compte administratif 2021 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	0.00	247 377.50	0.00
Opérations de l'exercice	1 302 252.40	1 567 725.97	954 184.18	1 054 305.76
TOTAUX	1 302 252.40	1 567 725.97	1 201 561.68	1 054 305.76
Résultats de clôture		265 473.57	147 255.92	
Restes à réaliser	0.00	0.00	356 904.14	154 070.42
TOTAUX CUMULÉS	1 302 252.40	1 587 725.97	1 558 465.82	1 208 376.18
RESULTATS DEFINITIFS		265 473.57	350 089.64	

Budget commune : Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2022 de la Commune (voir page suivante)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



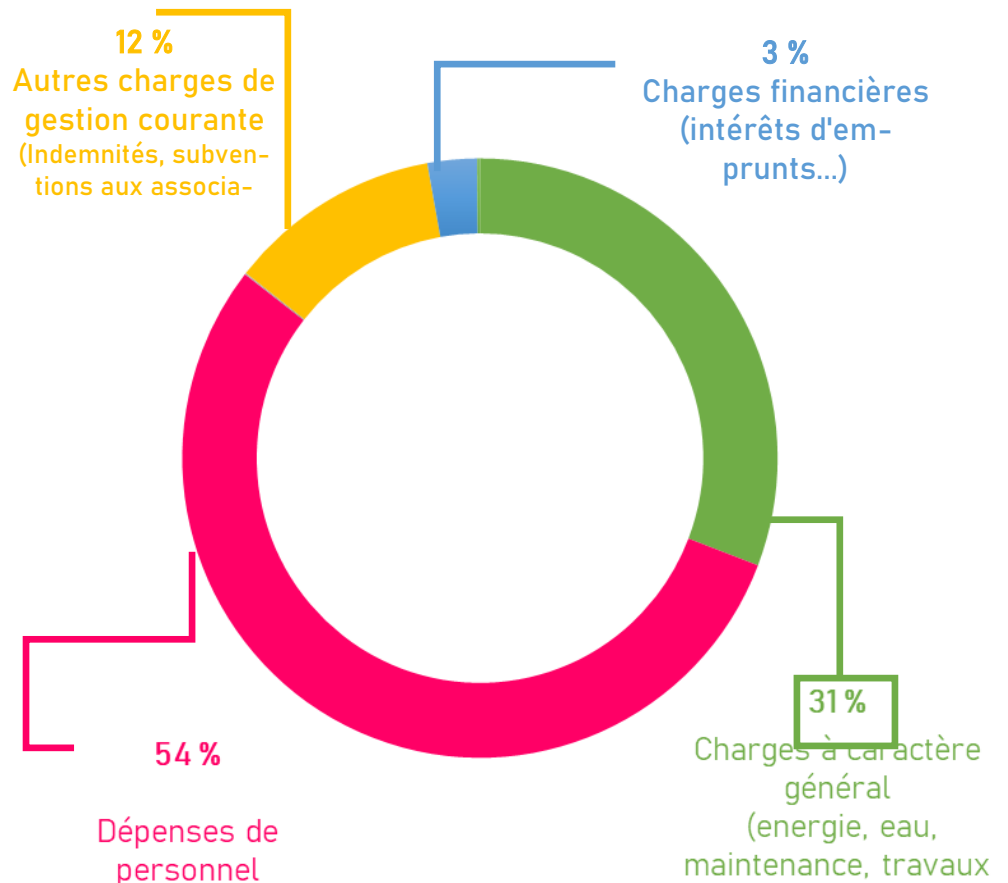
Le budget

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le conseil municipal. Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement est constituée des dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. On y trouve aussi le remboursement des emprunts. Dans cette section sont enregistrées également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat, ainsi que les recettes d'exploitation des services (restaurant scolaire, garderie, accueil de loisirs, locations des salles...).

La section d'investissement comprend essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent principalement des emprunts, des subventions spécifiques et de l'autofinancement (épargne).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



Dépenses et recettes de fonctionnement 2021

Le montant total des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 est de :

1 302 252.40 €

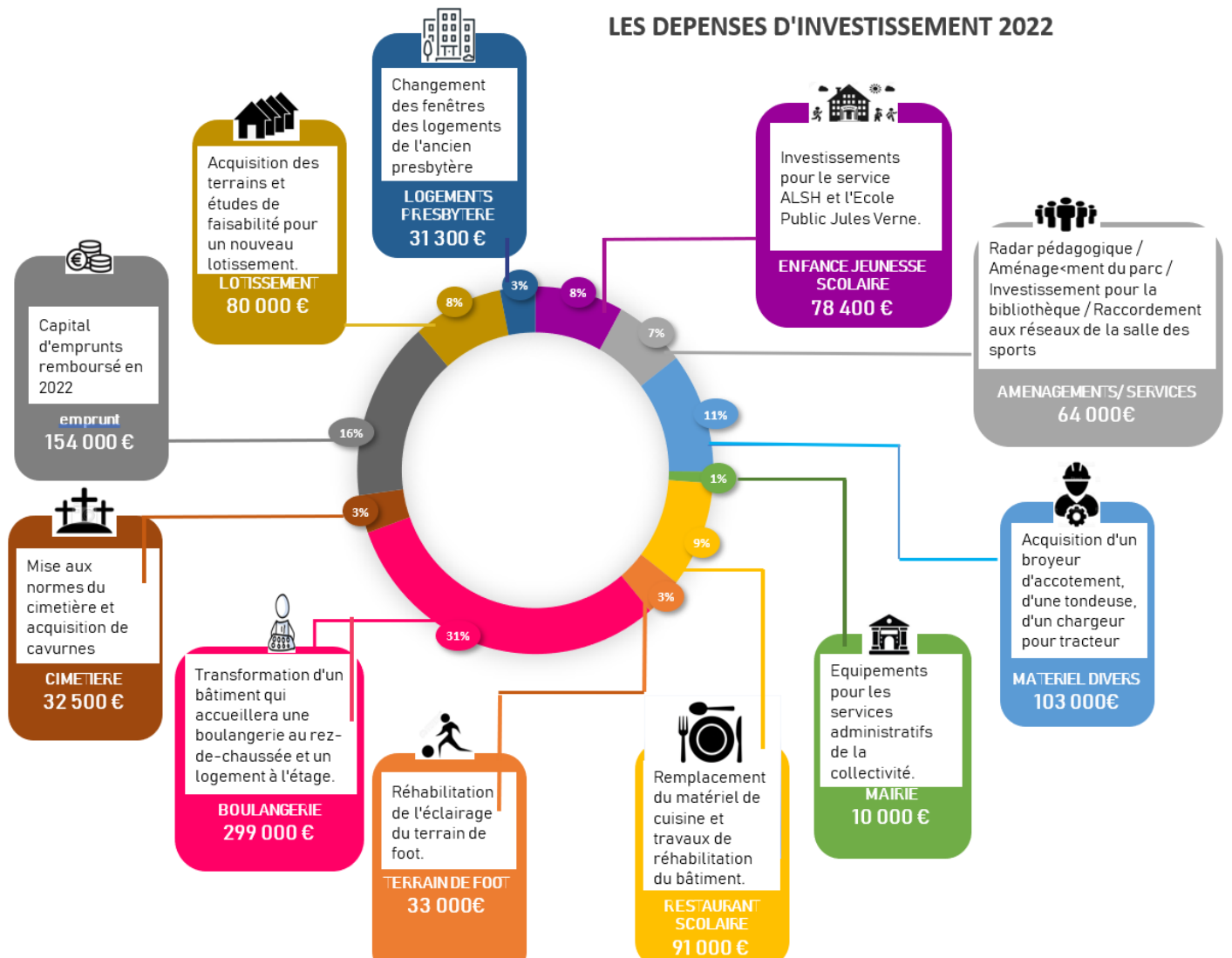
Les recettes de fonctionnement d'un montant de :

1 567 725 .97 € sont supérieures aux dépenses de fonctionnement.

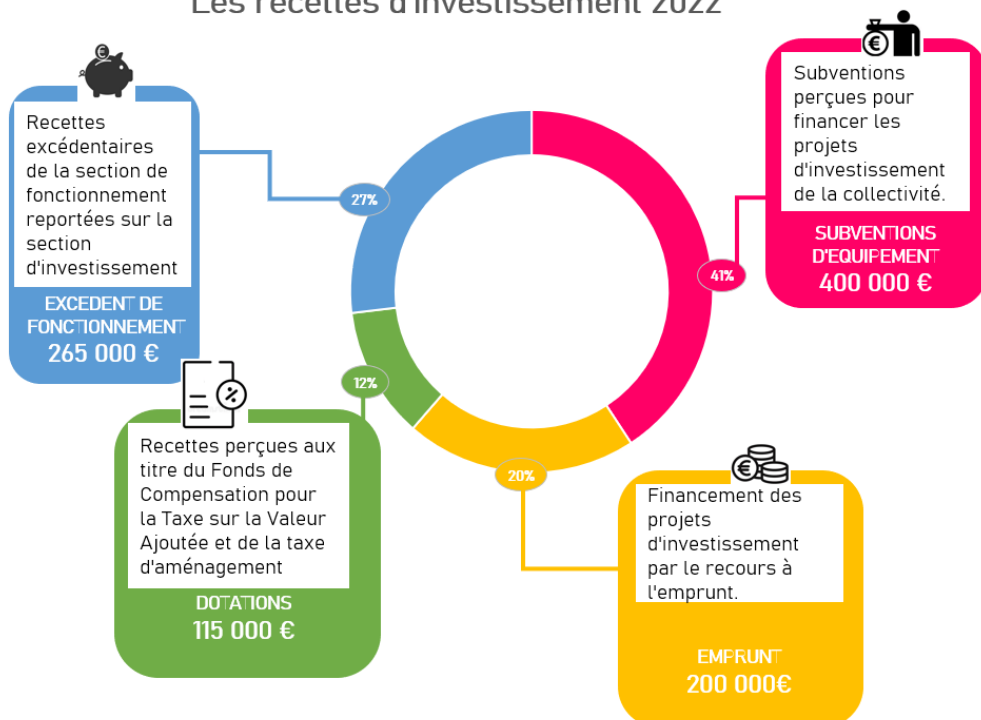
Ceci permet de dégager un excédent de :

265 473.57 € viré à la section d'investissement en 2022 (c'est l'auto financement)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



Les recettes d'investissement 2022



LES AÎNÉS À L'HONNEUR !

LES APRÈS MIDIS DÉTENTE

PROGRAMME MARS AVRIL

**Tous les mardis, venez jouer aux cartes, aux jeux de société
aux palets...**

- Mardi 29 mars :
Concours de belote + confection de gâteaux
- Mardi 5 avril
Réalizations de fanions et guirlandes
- Mardi 26 avril :
Repas** (tarif en fonction des ingrédients) inscription
obligatoire
- Mardi 3 mai :
Atelier "Rotin"

**Pour le repas, vous pouvez venir aider à la préparation ou à la décoration des tables. Rendez vous à 10H00.

*Une participation pourra être demandée suivant les activités

Pas d'après -midi détente
pendant les vacances scolaires

TOUS AU CINEMA !

Lundi 11 avril

La brigade / Qu'est ce qu'on a tous fait au Bon Dieu

POUR VOUS INSCRIRE

Vous pouvez appeler la mairie
0299443016 et vous inscrire
auprès de Maryline

Rendez-vous à la mairie à 14H00 -

Covoiturage

N'hésitez pas à nous signaler des personnes pouvant être intéressées par ce service.



CCAS : NOUVEAU SERVICE

Le transport à la demande

- Vous ne pouvez plus vous déplacer de manière autonome pour venir dans le bourg
- Vous souhaitez venir à la pharmacie, à l'épicerie, à la boucherie

Des bénévoles seront à votre disposition chaque jeudi matin pour venir vous chercher et vous accompagner

Contactez la mairie au 0299443016

BRIN DE CAUSETTE

- Vous êtes seul
- Les journées sont parfois très longues

Un bénévole peut vous rendre visite pour partager un moment avec vous, prendre un petit café, faire la lecture, faire une petite balade dans votre quartier...

Vous connaissez une personne seule qui aimerait avoir une visite

...

N'hésitez pas, signalez cette personne au CCAS, nous prendrons contact .

Appelez la mairie au 0299443016

TERRAIN DE PÉTANQUE

Vous êtes amateur de pétanque... un terrain est à disposition près de la bibliothèque.

N'hésitez pas à vous y retrouver !

CCAS : Un nouveau service de transport à l'étude...

A la suite de l'enquête réalisée en 2020 auprès des personnes de plus de 60 ans, le CCAS souhaiterait mettre en place un service de transport auprès des personnes n'ayant pas (ou plus) de moyen de locomotion pour se rendre dans le bourg. Ce service serait assuré par une équipe de chauffeurs bénévoles, déjà constituée, lesquels utiliseront le mini bus de la commune (9 places). Chaque jeudi matin, deux d'entre eux iront chercher les personnes ayant demandé le bénéfice de ce nouveau service au plus tard le mercredi midi de la semaine précédente.

En fonction des demandes, deux secteurs géographiques pourront être définis, entraînant par la même un passage par quinzaine. Une petite participation financière de 1€ sera demandée.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la mairie au 02 99 44 30 16.

Cérémonie de passation de commandement entre l'adjudant-chef Claude Horhant et le sergent Hugues Charpentier.



La cérémonie s'est déroulée en présence de Jean-Luc Chenut, Président du SDIS et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Frédéric Martin, conseiller départemental, d'Yvon Mellet, Maire de Teillay, d'Isabelle Bertin, Maire d'Ercé-en-Lamée, Patrick Derval ancien maire d'Erce en Lamée et du contrôleur général Eric Candas, Directeur départemental du SDIS d'Ille-et-Vilaine.

Belle cérémonie qui met à l'honneur deux sapeurs pompiers de valeur.

ANCIEN CHEF DE CENTRE : Adjudant-chef Claude HORHANT

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE : L'adjudant-chef Claude Horhant a commencé sa carrière de sapeur-pompier il y a 33 ans (mai 1988) au centre d'incendie et de secours de d'Ercé-en-Lamée en tant que sapeur-pompier volontaire de 2ème classe. En 1993, il accède au grade de caporal puis sergent en 1998. En 2000, lors de la départementalisation des secours, les centres d'incendie et de secours d'Ercé-en-Lamée et de Teillay ont fusionné et l'adjudant-chef Claude Horhant a continué son engagement au sein du nouveau centre d'incendie et de secours d'Ercé-Teillay situé sur la commune de Teillay. L'adjudant-chef Claude Horhant est ensuite promu sergent-chef en 2011 puis adjudant en 2015.

En janvier 2016, il prend le commandement du centre d'incendie et de secours d'Ercé-Teillay et accède au grade d'adjudant-chef en 2018.

L'adjudant-chef Claude Horhant a cessé ses fonctions de chef du centre d'incendie et de secours d'Ercé-Teillay le 31 décembre 2021 après 6 années à cette fonction. Il continue par ailleurs son engagement de sapeur-pompier volontaire au sein du centre.

RÉCOMPENSES : En 2008, l'adjudant-chef Claude Horhant a reçu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon argent, puis vermeil en 2013 et or en 2017.



NOUVEAU CHEF DE CENTRE Sergent Hugues CHARPENTIER

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

Le sergent Hugues Charpentier a commencé sa carrière de sapeur-pompier il y a 8 ans (juillet 2013) au centre d'incendie et de secours d'Ercé-Teillay en tant que sapeur-pompier volontaire de 2ème classe, puis 1ère classe en 2014. En 2016, il accède au grade de caporal puis sergent en 2019. Le 1er janvier 2022, le sergent Hugues Charpentier a pris la fonction de chef du centre d'incendie et de secours d'Ercé-Teillay.

Elections présidentielles

Premier tour : 10 avril 2022

Deuxième tour : 24 avril 2022

8H00—19H00

Des nouvelles du conseil municipal des jeunes

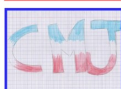


Les enfants du CMEJ d'Ercé-en-Lamée, ainsi que les habitants d'Ercé-Teillay, ont pu assister à la passation de commandement entre l'adjudant –chef HORHANT Claude , chef de centre sortant, et le sergent CHARPENTIER Hugues, nouveau chef de centre.

Conception et réalisation du logo



Les enfants du CMEJ ont eu l'opportunité de travailler avec Elodie Migeon , graphiste webdesigner à Bain de Bretagne, durant 2 séances , sur la création de leur logo. Ils ont dans un premier temps travaillé individuellement sur ce qui les intéresserait, comment ils envisageaient le logo du CMEJ puis Elodie leur a expliqué de façon ludique, ce qu'est un logo, à quoi il sert, comment il se crée.



Ils ont ainsi fait des choix et bientôt vous découvrirez leur travail, patience....



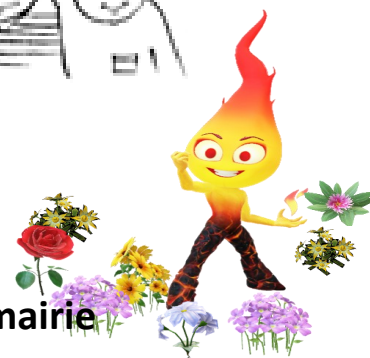
L'ÎLOT
z'enfants



Le Coeur a ses Floraisons...

Du 11 avril au 22 avril 2022

Programme à disposition à l'accueil de loisirs et à la mairie



Dons en faveur de l'UKRAINE

Un très grand merci pour vos nombreux dons qui ont été acheminés par la communauté de commune et par des bénévoles de notre commune vers les plateformes de redistribution.

Nous ne pouvons plus recevoir de dons matériels, privilégiez des dons financiers vers les organismes de votre choix (les besoins sont toujours d'actualité)

MERCI



A noter dans vos agendas

Carnet rose dans la volière du Parc Marcel Boisnard

Un couple de perruches a donné naissance à deux petits oisillons tout rigolos. Le papa ayant un plumage de couleur bleue et la maman étant plutôt jaune, la question se pose de savoir de quelle teinte seront les plumes de nos tous nouveaux jeunes pensionnaires ?

Selon les dernières informations qui nous ont été rapportées, l'une des petites perruches aurait déjà tenté son premier vol, au beau milieu des colombes blanches, des colombes diamants et des 5 autres perruches.



Vous êtes invités à venir rendre visite aux nouveaux nés.

DATES	ÉVÈNEMENTS	LIEU	ORGANATEUR
DIMANCHE 17 AVRIL	CHASSE AUX OEUFS	Parc Marcel Boisnard	COMITÉ DES FETES
DIMANCHE 24 AVRIL	PUCES DES JARDINIERS	Parking centre de loisirs	ARLET
MARDI 3 MAI	MARCHE DE PRODUCTEURS	Place des hortensias	MUNICIPALITE
DIMANCHE 8 MAI	CONCOURS DE PALETS MIXTE 1 homme et une femme par équipe	Salle La Fleuriais	LE PALET ERCEEN
DIMANCHE 8 MAI	COMMEMORATION	Monument aux morts	ANCIENS COMBATTANTS
DIMANCHE 22 MAI	FÊTE VOS JEUX	Parc Marcel Boisnard	COMITÉ DES FETES

épi Service

LES PIZZ'A PAT



Patrick et Sylvie vous proposent des pizzas artisanales tous les vendredis et samedis.

Prise de commande du mardi au samedi au magasin ou au 02994435221 avant 20H00.

Boucherie MERCIER
7 Rue du Muguet
35620 ERCE en LAMEE
0299443023

LES BOUCHERS DOUBLES

LES JOURNÉES IMPARABLES
Chez votre artisan boucher

du 27 au 30 avril 2022

PROMO*

6 cordons de poulet au bacon et comté AOP (la pièce de 0,150 kg) **15,00€** (au lieu de 2,50€ la pièce - 16,87€ le kg)



Click & Collect

www.bouchersdoubles.com



Bientôt à Erce ...

OUVERTURE DE LA BOULANGERIE

Surveillez attentivement l'avancement des travaux...